



Professionnels de l'Agroécologie



MANITATRA PROJECT

FINANCEMENTS :

- C O M E S A pour le montant Hors Taxe
- Budget propre de l'Etat Malagasy pour la TVA

DOSSIER DE CONSULTATION DE PRIX

N° 02 /2014/GSDM/DE

En date du : 14 OCTOBRE 2014

Pays : REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Nom du projet : UP SCALING CSA IN FARMING'S SYSTEMS TO MITIGATE CLIMATE CHANGE AND TO IMPROVE FOOD SECURITY IN THE MID WEST AND SOUTH EAST OF MADAGASCAR

Objet : FOURNITURE DE MATERIELS ROULANTS COMPOSES DE DEUX (2) LOTS :

Lot n°1 : SEPT (7) MOTOS tout terrain de 125 cc dont :

- **Trois (3) motos à livrer à Farafangana**
- **Quatre (4) motos à livrer à Ankazomiriotra (Région Vakinankaratra)**

Lot n°2 : VINGT DEUX (22) bicyclettes tout terrain dont :

- **Dix (10) velos à livrer à Farafangana**
- **Douze (12) velos à livrer à Ankazomiriotra (Région Vakinankaratra)**

DOSSIER DE LA CONSULTATION DE PRIX

1. Objet et modalité de la consultation de prix:

La présente consultation de prix a pour objet la fourniture de matériels de transport pour le GSDM dont les caractéristiques techniques sont données en annexe « A », matériels subdivisés en deux lots distincts :

Lot n°1 : SEPT (7) MOTOS tout terrain de 125 cc dont :

- Trois (3) motos à livrer à Farafangana
- Quatre (4) motos à livrer à Ankazomiriotra (Région Vakinankaratra)

Lot n°2 : VINGT DEUX (22) bicyclettes tout terrain dont :

- Dix (10) velos à livrer à Farafangana
- Douze (12) velos à livrer à Ankazomiriotra (Région Vakinankaratra)

Chacun des deux lots est indivisible. Tout lot incomplet ou partiel ne sera pas pris en considération et sera rejeté

Un soumissionnaire peut présenter une offre pour un seul lot ou deux offres pour chacun des deux lots à la fois.

La présente consultation de prix est lancée selon le MANUEL DE PROCEDURE du GSDM - *Professionnels de l'Agroécologie*.

2. Composition de la consultation de prix :

Le présent dossier comprend :

- La présente demande de cotation et ses annexes :
- Annexe A : Les spécifications particulières des matériels
- Annexe B : Projet de Convention sous forme de Marché
- Annexe C : Cadre du Bordereau Détail Estimatif
- Annexe D : Modèle soumission

3. Présentation des offres :

Les offres doivent être présentées séparément pour chacun des lots et mises dans **une enveloppe fermée et cachetée à la cire** et portant la référence de la présente consultation de prix « *CONSULTATION DE PRIX POUR LA LIVRAISON DE MATERIELS ROULANTS POUR LE GSDM* » *ainsi que le numéro du lot auquel se rapporte l'offre*, adressées à Monsieur Le Directeur Exécutif du GSDM, ainsi que la mention « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT UNIQUEMENT** », sans aucune autre indication sur l'enveloppe pouvant permettre d'identifier le soumissionnaire.

Dans cette enveloppe doivent figurer les documents ci-après :

1. Note justifiant la qualité et le pouvoir du signataire de la soumission ;
2. Copie certifiée de la Carte professionnelle 2014 ;
3. Copie certifiée du NIF ;
4. Copie certifiée de la carte statistique ;
5. Les caractéristiques dactylographiées des matériels proposés conformes à l'annexe « A »; établies par le soumissionnaire et dûment signées
6. Toutes les documentations du fabricant relatives aux matériels proposés ainsi que leurs accessoires dûment paraphés et signés à la dernière page;

7. La soumission conforme au modèle donné en annexe “ D ” dûment signée;
8. Le Bordereau Détail Estimatif conforme au modèle donné en annexe “ C ” dûment signé ;
9. La caution de soumission ;
10. L’assurance d’un service après vente des matériels dûment signée.

Les offres financières doivent être libellées uniquement en ARIARY.

Les offres doivent être déposées au Bureau du GSDM, Lot VA 26 Y à Ambatoroka Ambanidia (Route d’Ambohipo) – Antananarivo **101 le 24 Octobre 2014 à 14 h 00 mn au plus tard.**

Les offres remises après ces date et heures limites sont rejetées sans être ouvertes.

4. Ouverture des plis :

Les offres seront ouvertes en séance publique à la date et à l’heure prescrites ci-avant en présence des soumissionnaires ou de son représentant mandaté, qui voudront y assister.

5. Cautionnement de soumission :

Les cautionnements de soumission sont fixés comme suit :

- **Lot n°1 : UN MILLION (1 000 000) d’Ariary**
- **Lot n°2 : DEUX CENT MILLE (200.000) Ariary**

et seront présentés sous forme de chèque de Banque certifié, libellé au nom du GSDM ou d’une garantie fournie d’un établissement financier agréé.

Le cautionnement de soumission sera restitué aux soumissionnaires non retenus lorsque l’attributaire aura signé la Convention correspondante.

Pour l’adjudicataire de la Convention, ce cautionnement servira à compléter le cautionnement de bonne exécution qui est fixé à CINQ POUR CENT (5%) du montant de la Convention.

6. Evaluation des offres :

Le GSDM procédera à l’évaluation des offres pour déterminer l’offre qui sera retenue. Il n’est pas prévu de critère de notation pour cette évaluation.

7. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres doit être de soixante quinze (75) jours à partir de la date d’ouverture des offres.

8. Délais de livraison sur site :

Le délai de livraison de chaque lot sur site et proposé par le fournisseur sera pris en considération étant entendu que ce délai ne doit pas dépasser les QUINZE (15) jours à compter de la date de notification du contrat. En cas d’attribution des deux lots par un seul soumissionnaire, les délais de livraison ne sont pas cumulables.

9. Attribution de la Convention :

Le soumissionnaire retenu sera notifié de l’attribution de la Convention après évaluation finale des offres.

10. Financement du projet

Le paiement du montant HT de la Convention sera assuré par le GSDM sur financement du COMESA. La TVA sera prise en charge par l'Etat sur son propre budget.

11. Dispositions particulières :

Le GSDM se réserve le droit de ne pas donner suite ou bien d'annuler purement et simplement cette consultation de prix au cas où aucune offre ne répond pas à ses besoins ou encore la proposition retenue dépasse largement les prévisions budgétaires du projet.

Par la suite, tout soumissionnaire ne peut en aucun cas prétendre au paiement d'une quelconque indemnité pour réparer son préjudice résultant de l'annulation du présent projet.

Antananarivo, le 14 Octobre 2014

Lancée par :

LE DIRECTEUR EXECUTIF DU GSDM

A N N E X E « A »

SPECIFICATIONS PARTICULIERES

LOT N°1 : SEPT (7) MOTOS tout terrain de 125 cm³ dont les caractéristiques minima sont les suivantes :

- Type tout terrain
- Moteur à 4 temps
- Cylindrée 125 cm³
- Puissance fiscale au moins 13 CV à 9000t/mn
- Refroidissement à air
- Transmission boîte de vitesse par pignon
- Boîte de vitesse à roue AR par chaîne métallique
- Vitesses à 5 rapports au minimum
- Frein AV à tambour ou à disque
- Frein AR à tambour ou à disque
- Garde au sol : minimum 270 mm
- Siège biplace
- Suspensions : * AV à fourches télescopiques
* AR amortisseurs hydrauliques
- Gardes boues AV et AR à très haut débattement
- Démarreur à kick
- Accessoires complets : (rétroviseurs gauche et droite – avertisseur sonore - antivol
- Equipements électriques complets et conformes au Code de la Route (code-phare ; feux de direction avec feux de détresse – veilleuses...)
- Repose pied pour passager
- Béquille de parking
- Casque intégrale pour conducteur
- Outillage de bord de première urgence comprenant notamment : clé bougie – jeu de tournevis – jeu de clés nécessaires pour le dépannage d’urgence – jeu de pinces – pompe à air manuel
- Manuel d’entretien et d’utilisation rédigés en français
- Lunette de protection en conduite
- Imperméable de pluie par moto

Définition du prix des motos :

Le prix proposé pour chaque moto doit inclure tous les frais d’immatriculation des motos auprès du Centre immatriculateur, les frais de transport jusqu’aux sites de livraison.

Le fournisseur remettra à cet effet la carte grise et tout document prescrit par le Code de la route.

Lot n°2 : VINGT DEUX (22) bicyclettes tout terrain

- Bicyclette VTT
- Dérailleur à cinq (5) vitesses minimum
- Pignons centraux avec 2 pignons démultiplicateurs minima
- Dimensions des roues standard
- Pneus à dessin « tout terrain » avec chambres
- Dispositifs de freinage
- Accessoires complets : selle, différentes manettes de commande
- Equipement électrique : phare et veilleuse AR
- Casque cycliste pour conducteur
- Catadioptre AR
- Porte bagage AR
- Imperméable de pluie
- Pompe à air manuel

Définition du prix des velos :

Le prix proposé pour chaque velo doit inclure le prix du matériel et ses accessoires ainsi que les frais de transport jusqu'aux sites de livraison

N .B. Il est important de souligner que les matériels livrés doivent être conformes aux spécifications des documentations du fabricant fournies avec la proposition.

A N N E X E « B »

PROJET DE CONVENTION

La présente CONVENTIONJ (intitulée ci-après la “Convention”) est passée le[jour] du[mois] de[année],

Entre, LE GSDM [ci-après appelé « l’Acheteur »]

D’une part,

et, [nom du Fournisseur] [ci-après appelé le “Fournisseur”].

D’autre part,

ATTENDU QUE l’Acheteur souhaite que le Fournisseur lui livre les matériels visés à l’annexe n°2 de la Convention et selon les spécifications particulières objet de l’annexe n°1 ci-après, et,

ATTENDU QUE le Fournisseur accepte de fournir lesdits matériels,

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES A LA PRÉSENTE CONVENTION SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

- 1. Services** Le Fournisseur livre les matériels spécifiés dans l’Annexe n°1 « Spécifications particulières » qui forme partie intégrante de la présente Convention.
- 2. Délai de livraison** Les délais de livraison des matériels sont fixés comme suit:
Lot N°1
Lot N°2
à compter du lendemain de la date de notification au Fournisseur l’ordre de service prescrivant de commencer les prestations.
En cas d’attribution des deux lots par un seul fournisseur, les délais ne sont pas cumulables.
- 3. Pénalité de retard** En cas de retard de livraison des matériels il sera appliqué sans mise en demeure préalable une pénalité de deux pour cent (2%) du montant des matériels livrés en retard applicable par jour calendaire. Les pénalités ne dépasseront pas le vingt pour cent (20%) du montant de la Convention
- 4. Réception des matériels** La réception provisoire des matériels livrés sera prononcée à la livraison après des essais de bon fonctionnement aux frais exclusif du Fournisseur
- 5. Délai de garantie** Le délai de garantie est fixé à DOUZE (12) MOIS à compter de la date de la réception provisoire
- 6. Montant de la Convention** Le montant de la Convention est estimé à la somme de : (en chiffres et en lettres) Ariary, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de vingt pour cent (20%) pour un montant de : (en chiffres et en lettres) Ariary

7. Cautionnement de bonne exécution Le cautionnement de bonne exécution est fixé à CINQ POUR CENT (5%) du montant de la Convention.
Ce cautionnement ne sera restitué qu'après la réception définitive des matériels livrés.

8. Paiement Le règlement des sommes dues au Fournisseur sera procédé par l'Acheteur selon les modalités suivantes :

- ✓ Une avance de trente pour cent (30%) du montant de la Convention pourra être versée au fournisseur s'il en fait une demande. Toutefois, cette avance devra être cautionnée à CENT POUR CENT (100%).

Le remboursement de cette avance sera opéré en une seule fois dès la présentation de facture après la réception provisoire.

- ✓ Le fournisseur présentera les factures des matériels livrés à l'Acheteur après la réception provisoire et produira en même temps le cautionnement de bonne exécution prévu précédemment.
- ✓ Les sommes dues au Fournisseur seront virées aux coordonnées bancaires ci-après :

Banque :
Code banque :
Code guichet :
N° de compte :
Clé RIB :
Intitulé du compte :

Un relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN) sera fourni par le Fournisseur à cet effet.

9. Corruption Le Fournisseur déclare :

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître de l'ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution de la Convention n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

10. Normes sociales et environnementales Le Fournisseur s'engage à :

- i. respecter et faire respecter par l'ensemble de ses sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le projet, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;
- ii. appliquer, le cas échéant, les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnemental et social ou dans la notice d'impact environnemental et social fourni(e) par l'Acheteur.

- 11. Droit applicable et langue de la Convention** La présente Convention est soumise au droit Malagasy et la langue de la Convention est le Français.
- 12. Règlement des différends** Tout différend lié à l'exécution de la présente Convention que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à arbitrage/de conciliation conformément au droit en vigueur à Madagascar
- 13. Enregistrement de la Convention** La présente Convention est soumise aux formalités de l'enregistrement auprès de l'Administration fiscale par le soin du Fournisseur lui-même. Les frais inhérents seront à la charge exclusive du Fournisseur.

Fait à Antananarivo, le.....

POUR L'ACHETEUR

POUR LE FOURNISSEUR

Signé par _____

Signé par _____

Titre : _____

Titre : _____

ANNEXE « C »

CADRE DU BORDEREAU DETAIL ESTIMATIF

LOT N°1 : Sept (7) motos tout terrain de 125 cm³

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (Ariary)	Montant
1.1	<p><u>Livraison à Farafangana :</u></p> <p>Motos tout terrain avec accessoires au prix unitaire de : (en toutes lettres)</p>	nombre	3 (en chiffres) (en chiffres)
1.2	<p><u>Livraison à Ankazomiriotra :</u></p> <p>Motos tout terrain avec accessoires au prix unitaire de : (en toutes lettres)</p>	nombre	4 (en chiffres) (en chiffres)
TOTAL					
TVA 20%					
TOTAL GENERAL					

Arrêté le montant estimé de la Convention à la somme globale de
(en toutes lettres et en chiffres) Ariary, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux de VINGT POUR CENT (20%) pour un montant de :
(en toutes lettres et en chiffres) Ariary.

En cas d'attribution des deux lots, nous consentons une remise depour cent (.....) sur ces prix.

Fait à le

Le soumissionnaire

(nom - signature – et fonction du représentant habilité)

CADRE DU BORDEREAU DETAIL ESTIMATIF

LOT N°2 : Vingt deux (22) bicyclettes tout terrain

N°	Désignation	Unité	Quan - tité	Prix unitaire (Ariary)	Montant
2.1	<p><u>Livraison à Farafangana :</u></p> <p>Velos tout terrain avec accessoires au prix unitaire de : (en toutes lettres)</p>	nombre	10 (en chiffres) (en chiffres)
2.2	<p><u>Livraison à Ankazomiriotra :</u></p> <p>Velos tout terrain avec accessoires au prix unitaire de : (en toutes lettres)</p>	nombre	12 (en chiffres) (en chiffres)
TOTAL					
TVA 20%					
TOTAL GENERAL					

Arrêté le montant estimé de la Convention à la somme globale de
(en toutes lettres et en chiffres) Ariary, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au
taux de VINGT POUR CENT (20%) pour un montant de :
(en toutes lettres et en chiffres) Ariary.

**En cas d'attribution des deux lots, nous consentons une remise depour cent
(.....) sur ces prix.**

Fait à le

Le soumissionnaire

(nom - signature – et fonction du représentant habilité)

A N N E X E « D »
MODELE DE SOUMISSION

A ETABLIR DISTINCTEMENT POUR CHAQUE LOT :

LOT N°

**à : Monsieur LE DIRECTEUR EXECUTIF DU GSDM, Lot VA 26 Y Ambatoroka –
Ambanidia – 101 Antananarivo**

Monsieur,

Nous, soussignés (*raison sociale – n° statistique – NIF – Numéro d'immatriculation au registre du commerce – adresse complète du siège social*) avons l'honneur de vous proposer nos services, nous soumettons et nous engageons à livrer les matériels conformes aux dispositions de l'Annexe A « Spécifications particulières », **LOT N°.....** conformément à votre demande de consultation de prix en date du et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière) dans un délai de (*nombre de jours ou de mois*) à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations.

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à : [*montant en lettres et en chiffres*] y compris la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de vingt pour cent (20%) pour un montant de :[*montant en lettres et en chiffres*] Ariary.

En cas d'attribution des deux lots, nous consentons une remise depour cent (.....) sur ces prix.

Nous vous demandons de régler les sommes qui nous sont dues par virement aux coordonnées bancaires ci-après :

Nom de la Banque :
Adresse Siège social :
Code banque :
Code guichet :
N° de compte :
Clé RIB :
Intitulé du compte :

Un relevé d'identité bancaire (RIB/IBAN) vous sera fourni par nos soins à cet effet.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, jusqu'à l'expiration du délai de validité des offres de soixante quinze (75) jours, c'est-à-dire jusqu'au [***préciser cette date***].

Nous savons également que vous n'êtes pas tenu d'accepter aucune des offres reçues.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à le

Le soumissionnaire

(nom - signature – et fonction du représentant habilité)

